

# LE RIÉZOIS

Bulletin municipal d'informations *infos*



[www.ville-riez.fr](http://www.ville-riez.fr)

1829

N° 75 Avril 2022



## Les fontaines et lavoirs de Riez

Un patrimoine à restaurer



- 1, 2, 3. Fontaine Benoîte, le lavoir et le Toulon d'or
- 4. Fontaine de Blanchon
- 5. Fontaine de la rue Basse
- 6. Fontaine Sanson
- 7, 8. Fontaine de la Colonne, le lavoir
- 9. Fontaine de la Grand'Rue



## Le Riézois. Infos

### Publication

Mairie de Riez

### Directeur de la publication et de la rédaction

Christophe Bianchi

### Rédaction

Jean-Paul Faucon, Caroline Marin et les  
auteurs des articles cités dans le numéro

### Création, mise en page

Jean-Paul Faucon, Caroline Marin

### Crédit photos

Mairie de Riez, auteurs des articles

### Tirage

1400 exemplaires

### Impression

Imprimerie de Haute-Provence

Imprim'Vert

ZA Les Iscles

04 700 La Brillanne

### Dépôt légal

À parution ISSN : en cours d'attribution

Imprimé sur papier recyclable  
et biodégradable

Ne pas jeter sur la voie publique

Ce document est distribué à titre  
d'information et non contractuel.



# Le mot du maire

## Riézoises, Riézois,

L'achèvement de l'épidémie de Covid promettait un retour à une vie, autant que faire se peut, normale, mêlant les acquis du passé et les obligations d'un nouveau présent.

Mais c'était oublier le cours chaotique de l'histoire avec l'invasion de l'Ukraine, la guerre à nos portes. Le retour de cette possibilité tragique a été ignoré et minimisé. Une erreur ayant en partie pour origine la perte de la mémoire du passé.

La municipalité de Riez soutient le peuple ukrainien dans cette épreuve et met en place les actions d'aides nécessaires, en collaboration avec les instances départementales et nationales.

Riez est un doux mélange entre hier et demain :

- *Hier*, car l'ensemble paléochrétien, les portes Saint-Sols et Ayguières, les fontaines et lavoirs... nous rappellent les origines de notre village, son histoire, sa vie d'antan, son patrimoine à protéger.
- *Demain* car de gros chantiers s'apprêtent à remodeler très prochainement le visage du village, à insuffler une vie collective regroupant les citoyens, les communes voisines. L'hôpital, la caserne des pompiers, le collège en sont l'aboutissement. Le programme Petites Villes de Demain et le recrutement d'une chargée de projet signent le début de ce renouveau.

Et aujourd'hui, qu'en est-il ? Il n'y a qu'à discuter avec les élus, regarder autour de soi, pour comprendre que le développement du village est la sève montante de l'identité riézoise.

Ensemble paléochrétien, place Saint-Antoine, Porte Samson, chapelle Saint-Maxime, fontaine de la Colonne, cathédrale, pont Jacquet, rénovation de l'habitat insalubre, panneaux photovoltaïques... autant de chantiers qui passent en phase active après la résolution des très longues phases administratives.

Pour faire et créer, il faut posséder les financements. Les trouver est une épreuve administrative, juridique, une épreuve longue je le reconnais mais essentielle car le budget de la commune ne peut seul tout supporter. Grâce aux conseillers municipaux qui œuvrent chacun dans son domaine, grâce au personnel municipal qui ne ménage pas sa peine, notre but va être atteint.

La vie de tous les jours va s'améliorer avec la réfection des marquages au sol, la limitation des vitesses, les mises aux normes des établissements scolaires, l'ascenseur de la mairie, le goudronnage des rues...

Aussi, je ne manquerai pas de vous tenir informés de cette marche vers l'avenir.

---

Christophe Bianchi  
Maire de Riez

## RÉUNION DU 22 DÉCEMBRE 2021 À 13 H 45

En début de conseil : (1) Monsieur Christophe Dubois prend la parole et dénonce les propos diffamatoires sur sa famille dans le journal Le Riézois.... (2) Madame Jacqueline Escudier ajoute qu'il est temps de les considérer comme des élus minoritaires et non pas de l'opposition... (3) Monsieur le Maire leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et continue le Conseil Municipal. (4) Monsieur Christophe Dubois et Madame Jacqueline Escudier quittent la salle du Conseil Municipal.

**Points principaux :** 1. Décision modificative n° 1 Budget général. 2. Vérification périodique des installations électriques (*la vérification des installations électriques de l'ensemble des bâtiments de la commune est confiée à la société Socotec*). 3. Projet photovoltaïque, implantation, avis (*avis favorable aux projets d'implantation de panneaux photovoltaïques et leurs aménagements sous réserve de contraintes inerrantes aux lieux et à leur domaine d'utilisation passé et présent*). 4. Association Les Amis du Vieux Riez, projet de résidence d'auteur (*pour permettre la bonne exécution du projet - écriture d'un polar se déroulant dans l'Antiquité et de nos jours à Riez - une subvention exceptionnelle de 600 € pour l'année 2021 est accordée pour la mise à disposition d'un hébergement à titre gratuit*). 5. Contrat de maintenance, suffrage web, renouvellement (*logiciel essentiel pour le service des élections*).

L'ensemble de ces délibérations a été validé à l'unanimité des présents et représentés.

---

## À propos des taxes foncières

Les taxes foncières s'appliquent aux propriétés bâties et non bâties. « Elles sont votées et perçues par la commune, le département et divers organismes ».

Ces taxes sont à la charge exclusive des propriétaires. Leur montant est élevé.

**Stabilité de la part communale.** Depuis 2014, le montant de la part communale est resté fixe. Il en sera de même en 2022. Cette décision est exclusivement du ressort de la municipalité. La part communale concernée par cette stabilité ne représente qu'une partie des taxes foncières qui comprennent aussi le taux d'imposition voté par les collectivités locales.

**Augmentation des autres taxes.** Le montant total des taxes foncières va augmenter en particulier celle de la taxe des ordures ménagères. Il sera facile de le constater au vu de la somme totale à payer. À l'heure où nous mettons sous presse le montant exact de cette augmentation n'est pas encore fixé. Un débat difficile est en cours entre les gestionnaires de cette taxe dont la DLVA.

**Déficit du budget de la DLVA.** Le budget de cet organisme dont on parle souvent dans ces pages est en déficit de 5 millions pour 2022. Dans un message aux maires des différentes communes concernées, le président de la DLVA écrit : « **la situation financière de notre Agglomération est délicate et le sera encore plus dans les années à venir si nous ne réagissons pas immédiatement** » [...] « **Il est donc urgent de trouver des solutions pérennes, faute de quoi notre épargne ne serait plus suffisante et notre résultat d'exercice 2022 deviendrait négatif, ce qui vous l'imaginez bien, est inenvisageable** » [...] « **J'ai bien entendu quand un certain nombre d'entre vous (les maires) ont émis des réserves quant à l'option d'actionner le levier fiscal. Et croyez bien qu'avant de me résoudre à cette proposition, nous avons travaillé avec l'ensemble des services pour trouver une autre alternative. Mais c'est la seule solution viable à court terme pour trouver le financement qui stabilise notre épargne et préserve nos résultats** » [...] **Je proposerai donc, lors de notre débat d'orientation budgétaire, la mise en place de l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti à hauteur de 4 points** ».

Pourquoi en est-on arrivé là ? Les avis s'opposent. Après nous avoir loué durant des années une gestion irréprochable, force est de constater l'échec de la gestion de la DLVA. Le président a beau essayer de faire porter la gravité de la situation sur les élus et leur manque d'implication, des investissements très discutables tels que le centre aqualudique,

le projet ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), le développement mal maîtrisé de la masse salariale, associé à un élargissement des compétences, doivent être relevés.

Qu'en sera-t-il de cette augmentation, de son importance ?

La réponse lors de la prochaine réunion de la DLVA fin mars. Les difficultés internationales qui vont se traduire par un renchérissement du coût de la vie ne plaident pas pour une revalorisation des impôts.

## UKRAINE : APPEL AUX DONS

Depuis le 24 février et le début de la guerre en Ukraine, les Français sont nombreux à s'émouvoir du sort des Ukrainiens forcés de se terrer pour échapper aux combats ou de quitter leur pays pour éviter la mort. En Provence comme dans toutes les régions de France, les initiatives fleurissent pour venir en aide aux populations touchées. Des possibilités de faire des dons et aider les Ukrainiens en difficulté ont été ouvertes par la municipalité les 9 et 11 mars. Un grand succès montrant avec quelle force la population rejette les conséquences désastreuses d'une guerre inimaginable dans le contexte civilisé du XXI<sup>e</sup> siècle.



### APPEL AUX DONS POUR L'UKRAINE

Liste des produits de première nécessité collectés :

**Place de la mairie**

**mercredi 9 et vendredi 11 mars de 10 h à 12 h.**

- Couvertures thermiques, sacs de couchage, plaids, oreillers, vêtements.
- Gels douche, dentifrice et brosses à dents, couches, serviettes hygiéniques, serviettes en papier, antiseptique, alcool, masques réutilisables et jetables.
- Serviettes en microfibre, sets de vaisselle réutilisables et jetables.
- Alimentation : eau, aliments instantanés, barres énergisantes, fruits secs, noix, conserves, pâtes, céréales instantanées.

Les produits ne figurant pas dans cette liste ne pourront être collectés.



Ville de Riez



Un grand remerciement à tous les bénévoles qui œuvrent pour le déroulement de cette action, une pensée forte et triste envers ceux qui souffrent.

**À noter : le 8 juin (après-midi), fête des enfants à Riez**

**Des animations, un goûter... un moment convivial à ne pas manquer.**

**Les enfants et parents seront prévenus par le biais de l'école et par l'affichage municipal.**

## CLIN D'ŒIL ÉCOLOGIQUE

La perte de la biodiversité est souvent mise en avant... Force est de constater que nos amis « les cochons » ne sont pas en perte de vue de cette famille rencontrée un soir sur le chemin de Saint-Maxime.



## Information de la Direction Départementale des Finances Publiques du 04

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, où s'adresser pour payer ses impôts, taxes, amendes, factures aux collectivités locales (cantine, crèche, hôpital...)?

- En ligne sur votre compte fiscal sur **Impôts.gouv.fr**.
- Par prélèvement automatique, mensuel ou à échéance, c'est **obligatoire** pour tous les impôts supérieurs à 300 €.
- Chez un buraliste agréé : à Riez aux **Galeries Modernes**, par carte bancaire quel que soit le montant, ou en espèces jusqu'à 300 € (le paiement par chèque n'est pas possible). L'avis des sommes dues doit comporter un QR code que le buraliste scanne en toute confidentialité lors du paiement, total ou partiel selon votre choix, puis il vous remet votre reçu.  
La liste des buralistes agréés est disponible sur le site [impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](https://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).
- En ligne sur le site [amendes.gouv.fr](https://amendes.gouv.fr).

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, où s'adresser pour obtenir un renseignement ?

- Sur le site **impots.gouv.fr**. Ce site est sans cesse enrichi de renseignements sur les formalités, la fiscalité, les démarches en ligne. Consultez-le et créez, si vous ne l'avez pas déjà fait, votre espace particulier.  
Le nouveau service « Gérer mes biens immobiliers » permet depuis cet été aux usagers propriétaires, d'accéder aux données concernant leurs biens, à partir de leur espace particulier.  
Depuis le 30 juin 2021, les déclarations de dons (somme d'argent, actions, obligations, objets d'art) s'effectuent en ligne à partir de votre espace particulier du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).
- **Par téléphone**  
Les contacts à distance sont privilégiés pour éviter les déplacements et les files d'attente.  
Le numéro d'appel national est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 9 h au 0 809 401 401 (appel gratuit).
- **Lors des permanences en mairie**  
Chaque 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> (jour) du mois (à choisir par la mairie), de 9 h à 12 h, un agent des finances publiques assure une permanence dans les locaux de la mairie de Riez. Il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable.

Vous pouvez aussi entrer en contact avec le service des impôts, que vous soyez particulier ou entreprise, au guichet de toutes les Maisons de Service Au Public (MSAP ou Espaces France Service) du département.



### Tout savoir sur la taxe de séjour en 7 points

**Qu'est-ce que c'est ?** Créée en 1910, la taxe de séjour a été mise en place dans les stations classées de tourisme qui souhaitaient couvrir les dépenses liées à l'accueil des touristes. Le cercle des communes éligibles s'est élargi au fil des années. En 1999, la taxe de séjour est devenue instituée par les établissements publics de coopération intercommunale (tels que DLVAgglo) qui respectaient les critères applicables aux communes.

**Pourquoi a-t-elle été créée ?** Les recettes de cette taxe permettent aux collectivités locales de disposer de ressources complémentaires pour développer l'économie touristique sur leurs territoires et améliorer leur attractivité. Ainsi, les touristes contribuent à financer une partie des charges engendrées par le tourisme.



**Qui paye la taxe de séjour ?** La taxe est payée par le touriste, quel que soit son motif de déplacement (agrément ou affaire). Il contribue ainsi à financer une partie des charges engendrées par le tourisme lui-même. La taxe est établie uniquement sur les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire. La réglementation prévoit des exceptions comme, par exemple, les personnes mineures.

**Qui la collecte ?** La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs (professionnels et non-professionnels) qui la reversent à Durance Luberon Verdon Agglomération via une régie de recettes dédiée et installée au siège administratif de l'Office de Tourisme Communautaire. La collecte par les opérateurs numériques a été introduite de façon facultative par la Loi de finances 2015. Puis elle a été rendue obligatoire par la Loi de finances 2018, avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Airbnb, Booking et Abritel-Homeway sont les trois principaux opérateurs numériques en France.

**Qui reçoit le produit de la taxe de séjour ?** Le code du tourisme (article L.133-7) précise que « lorsqu'un office de tourisme communal ou intercommunal est constitué sous forme d'EPIC, le produit de la taxe de séjour perçu par les communes incluses dans son périmètre de compétence lui est obligatoirement reversé ».

**Avec quels outils ?** DLVAgglo s'est dotée d'une plateforme d'information, de déclarations et de paiement de la taxe de séjour. Cette plateforme est gérée par l'Office de Tourisme Communautaire ; elle est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. En complément, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, DLVAgglo s'est équipée de la solution « DéclaLoc » afin de dématérialiser la déclaration CERFA de mise en location de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes. Rendez-vous sur [duranceluberonverdon.taxesejour.fr](http://duranceluberonverdon.taxesejour.fr) et [www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr) pour en savoir plus.

**Quel est le bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ?** Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020, les hébergeurs ont déclaré 5 259 595 nuitées, représentant 4 389 763,81 euros. En complément, depuis 2019, les opérateurs numériques ont déclaré 421 411 nuitées représentant 349 771,31 euros, 61 % de la taxe est collectée par les hébergeurs de Gréoux-les-Bains, 24 % par les communes du Verdon et du plateau de Valensole, et 14 % par Manosque et les communes du Luberon et du secteur d'Oraison.

De nombreux compléments d'informations sur [www.durance-luberon-verdon.com/informations-hebergeurs](http://www.durance-luberon-verdon.com/informations-hebergeurs).



## Tout savoir sur le classement des meublés de tourisme

**Le classement des meublés de tourisme est volontaire, il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable cinq ans. À l'issue de cette période à l'issue, le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.**

**Les avantages ? Pour les locataires** - Le fait de bénéficier d'un classement officiel en meublé de tourisme est pour tout locataire un gage de qualité et de sérieux de l'offre de location. En effet, un organisme tiers évalue le niveau de confort et de prestation de la location et apporte sa caution avec ce classement. Cette marque de reconnaissance est donc un atout commercial fort et permet aux loueurs de se démarquer par rapport à la concurrence, notamment grâce au logo et le panneau officiel de « Meublé de Tourisme ». Une lecture plus aisée pour les locataires potentiels, surtout étrangers, qui ont une référence qualitative.

**Les avantages ? Pour les loueurs** - Lorsque le meublé est classé, le loueur bénéficie d'un avantage fiscal, puisque qu'un abattement forfaitaire de 71 % au lieu de 50 % en cas de non-classement, est appliqué sur les revenus de location. La possibilité d'adhérer à l'ANCV et de pouvoir ainsi accepter les règlements par chèques vacances.

**La procédure** - Le loueur du meublé (ou son mandataire) doit faire réaliser une visite de son meublé. Il s'adresse à un organisme de son choix parmi ceux qui figurent sur la liste des organismes accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou la liste des organismes visés au 2° de l'article L. 324-1 du Code du tourisme.

**Pour plus d'information, rapprochez-vous de la mairie où se situe votre meublé de tourisme ou sur le site Internet d'ATOOUT France [www.classement.atout-france.fr](http://www.classement.atout-france.fr).**

## LES PEUPLIERS DU PARC DES COLONNES



Riézoises, Riézois de toujours ou de passage, qui, lors d'une visite au Parc des Colonnes n'a pas longé et levé la tête vers les immenses peupliers bordant le Colostre ? On peut regretter qu'ils n'aient pas la parole car ils raconteraient de nombreux chapitres de la vie de Riez. Ils ont été les témoins de mariages et autres cérémonies, ils ont abrité nos amours de jeunesse, ils ont vibré et chanté lors des fêtes diverses au bruit des tracteurs, des batteuses, des galoubets, ils ont pleuré au son du glas du clocher lors des événements douloureux qui ont endeuillé notre village.

Le temps étant compté pour tout un chacun, parasites, maladies assouvissant leur œuvre destructrice, il devient nécessaire de mettre un terme à la vie de ces arbres.

### Les faits

Des branches récemment tombées en particulier lors des épisodes venteux ont conduit la municipalité à s'interroger sur les risques à l'encontre du public. Une expertise a été demandée à une société spécialisée. L'évaluation a suivi les points préconisés dans le livre de David Lonsdale (phytopathologiste et consultant en arboriculture,

spécialisé dans la recherche sur la gestion des risques) comprenant : observation, évaluation, préconisations.

### Observation

La rangée d'arbres comprend 16 peupliers (*Populus alba*). Deux arbres s'étendent sur la route départementale et deux autres sur la passerelle du Colostre. Les arbres mesurent environ 40 m de hauteur avec des diamètres de troncs d'environ un mètre. Le tronc principal a été étêté entre 14 et 17 m. À partir de chaque point de coupe des repousses



se sont développées. Ces points de coupe laissent apparaître de nombreuses dégradations (parties creuses plus ou moins grandes et attaquées par l'eau, pourriture) des repousses mortes et suspendues, cavité au niveau du sol pour un arbre, qui fait son œuvre.

### Évaluation

L'enlèvement des têtes d'arbre, comme fait pour ces peupliers, est une technique qui est malheureusement employée sans tenir compte des conséquences à court et à long termes : risques de rupture, développement des maladies, parasites et transmission d'agents pathogènes (la taille est un point d'entrée de la vermine), multiplication des interventions de taille qui alourdissent les coûts de gestion. Les étêtages ont donné naissance à des formes structurales défigurées qui augmentent la possibilité de rupture. La combinaison de grandes parties d'arbres attachées à une section dégradée est considérée comme présentant un risque de rupture très élevé et devant être maîtrisé.

### Préconisations

*L'installation autour de ces arbres d'une zone d'exclusion est fortement recommandée.* Elle est déjà partiellement réalisée. Cependant les barrières et les rubalises en place ne sont pas suffisamment dissuasives. De plus les chemins des deux côtés du Colostre sont très fréquentés.

*L'enlèvement des peupliers doit ensuite être réalisé* et doit être fait en même temps pour l'ensemble des arbres.

### MAÎTRISE D'UN IMPACT ÉCOLOGIQUE POUVANT ÊTRE NÉGATIF

**Un programme de replantation sera immédiatement conduit. De nouvelles espèces d'arbres favorisant la biodiversité (fruitiers, tilleuls...) plantées 2 mètres en deçà de la ligne actuelle, dans le Parc des Colonnes, pour éviter les racines présentes, seront mis en place.**

**Les travaux seront susceptibles de perturber le cycle de vie des animaux présents. Un spécialiste de ces questions environnementales sera présent pour conseiller et aider si une réinstallation de ces espèces était nécessaire.**

[Suite et fin de l'article page 14](#)

Le dossier complet de cette évaluation de risques est consultable en mairie.

J.-P. Faucon, Jean-Philippe Bondil (Bidou), conseillers municipaux  
avec la collaboration éclairée de Craig Vindin, arboriste diplômé Société QuantaCaV

## Projet Petites Villes de Demain

Le projet Petites Villes de Demain (PVD) suit son cours conformément à la procédure arrêtée avec l'administration lors de l'acceptation du projet. Evelyne Maurras a été recrutée le 1<sup>er</sup> février en tant qu'attachée territoriale contractuelle pour une durée renouvelable de trois ans. Ses missions de chargée de projet PVD vont la conduire à participer à la conception puis à la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre ancien. Evelyne a travaillé pendant plus de dix ans dans une agence d'architecture du patrimoine à Marseille. Son profil d'architecte très sensibilisée au patrimoine bâti se trouve en adéquation avec les besoins de notre commune. Son expérience est un plus pour le village compte tenu qu'une partie du projet PVD concerne aussi les monuments publics et / ou inscrits au titre des monuments historiques. Evelyne est déjà fortement impliquée dans la formalisation des travaux d'aménagement de l'ensemble paléochrétien (dont le développement touche à sa fin), sur la restauration de la fontaine de la Colonne et du plateau de Saint-Maxime. Autant de points qui sont développés dans les pages suivantes de ce numéro 75 du Riézois. L'ensemble des membres du conseil municipal souhaite donc la bienvenue à Evelyne et une collaboration des meilleures avec nous.



Le 17 janvier la rencontre en mairie de l'ensemble des protagonistes concernés par les travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Riez a réuni outre le chef de centre de Riez Gilles Bondil, différents responsables du SDIS, le représentant du bureau d'études (ISM ingénierie Service Méditerranée), le maire de Riez et plusieurs conseillers municipaux. La construction de la caserne à l'emplacement prévu à l'origine a été confirmée, mettant fin aux différentes discussions de remise en cause entretenues fin 2021. Plusieurs documents ont été présentés : plan de masse-état des lieux ; plan d'aménagements-projets ; aménagements projetés. Les discussions ont principalement porté sur l'orientation générale de la caserne afin d'augmenter sa capacité d'accueil extérieure, l'aménagement interne concernant l'agencement des points stratégiques (infirmerie, sanitaires, vestiaires, salle de vie, chambres...) dans le but principal de renforcer les réponses d'urgence et les besoins des pompiers. Une réunion très ouverte, conviviale où différentes idées ont germé et ont été mises à l'étude. Reste à régler le montage financier qui n'est pas totalement abouti et en attente de décisions départementales.

## Caserne des pompiers

Le 17 janvier la rencontre en mairie de l'ensemble des protagonistes concernés par les travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Riez a réuni outre le chef de centre de Riez Gilles Bondil, différents responsables du SDIS, le représentant du bureau d'études (ISM ingénierie Service Méditerranée), le maire de Riez et plusieurs conseillers municipaux.



La construction de la caserne à l'emplacement prévu à l'origine a été confirmée, mettant fin aux différentes discussions de remise en cause entretenues fin 2021.

Plusieurs documents ont été présentés : plan de masse-état des lieux ; plan d'aménagements-projets ; aménagements projetés. Les discussions ont principalement porté sur l'orientation générale de la caserne afin d'augmenter sa capacité d'accueil extérieure, l'aménagement interne concernant l'agencement des points stratégiques (infirmerie, sanitaires, vestiaires, salle de vie, chambres...) dans le but principal de renforcer les réponses d'urgence et les besoins des pompiers. Une réunion très ouverte, conviviale où différentes idées ont germé et ont été mises à l'étude. Reste à régler le montage financier qui n'est pas totalement abouti et en attente de décisions départementales.

Plusieurs documents ont été présentés : plan de masse-état des lieux ; plan d'aménagements-projets ; aménagements projetés. Les discussions ont principalement porté sur l'orientation générale de la caserne afin d'augmenter sa capacité d'accueil extérieure, l'aménagement interne concernant l'agencement des points stratégiques (infirmerie, sanitaires, vestiaires, salle de vie, chambres...) dans le but principal de renforcer les réponses d'urgence et les besoins des pompiers. Une réunion très ouverte, conviviale où différentes idées ont germé et ont été mises à l'étude. Reste à régler le montage financier qui n'est pas totalement abouti et en attente de décisions départementales.

## Ensemble paléochrétien

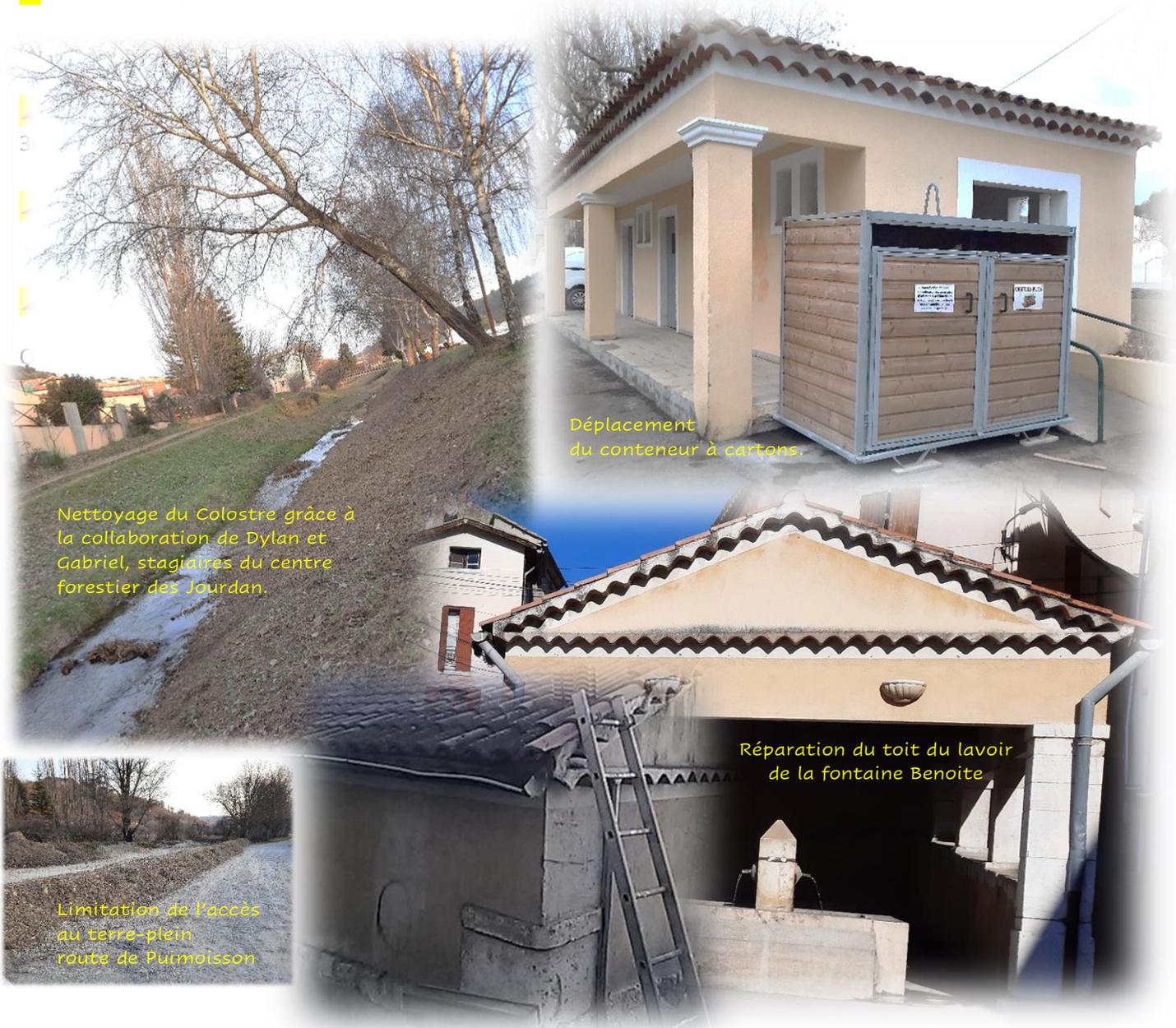
Les travaux ont repris au niveau de l'ensemble paléochrétien. On peut raisonnablement espérer que pour la prochaine saison estivale, le monument sera prêt pour accueillir les visiteurs. Cette dernière tranche de travaux est réalisée par l'équipe municipale qui a su faire preuve de toute sa compétence et son ardeur à la tâche.



Un cheminement piétonnier a été réalisé, les talus

ont été adoucis. Le 16 février a vu la visite de l'architecte en chef des monuments historiques, M. Trubert, accompagné de son collaborateur M. Passavy en présence du maire de Riez, de notre responsable du projet Petites Villes de Demain et de plusieurs conseillers municipaux. Les travaux réalisés ont été validés avec quelques corrections. Reste à mettre en place : une barrière de protection identique pour le baptistère et la cathédrale antique consultation (mêlant pour partie structures en bois et en fer), un éclairage pour une mise en valeur du site, des panneaux pédagogiques informatifs, l'aménagement d'un espace vert derrière le baptistère comprenant des bancs, des tables. Un projet qui arrive enfin au bout pour la plus grande satisfaction de tous les Riézoises et Riézois.

## Autres activités



## Gestion des dossiers, réunions, rencontres

(1) Cathédrale de Riez (réunion à Digne et Riez le 26 janvier)

L'ordre du jour de cette réunion portait sur la restauration de la cathédrale de Riez. Étaient présents - *pour la commune de Riez* : Christophe Bianchi, maire ; René Rigoard, commission patrimoine ; Claude Arnaud, 5<sup>e</sup> adjoint ; Jean-Paul Faucon, conseiller municipal - *pour la Région* : Muriel Bourguignon (service Coopération européenne) ; Gaëlle Cuesta (service Patrimoine, traditions et Inventaire). État de la cathédrale : *Un monument en péril*. De nombreux travaux sont à prévoir afin de consolider et mettre en sécurité le bâti ainsi que les objets et œuvres d'art. Des travaux d'urgence sont en cours en raison de l'effondrement de la voûte dans la travée sud. Ces travaux concernent la toiture, la consolidation et la restauration d'une des voûtes. L'ABF a déjà validé les travaux pour la toiture, la cathédrale étant située dans un périmètre Monument historique. Ces travaux seraient financés notamment par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et le FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire). L'état global de la cathédrale

appelle une étude diagnostic complète sur le bâti, menée par un architecte du patrimoine et à un diagnostic des décors peints des murs et des voûtes, du mobilier et des œuvres d'art. La commune doit trouver des financements afin de pouvoir mener à bien ce projet.

Des propositions concernant la recherche de financements ont été faites.

La commune va lancer une consultation auprès d'architectes du patrimoine pour réaliser cette étude qui sera le préalable incontournable pour mettre en route et suivre ce projet de préservation, restauration et valorisation du patrimoine. À l'issue de ce travail, un dossier de demande de subvention, pour aide au financement de cette étude, sera déposé et pourra être instruit par le service Patrimoine dans le courant de l'année 2022.

#### (2) Panneaux photovoltaïques (réunion du 16 février)

Après la première rencontre avec la société Boralex, la poursuite de ce dossier a nécessité la demande de précisions sur différents points. La faisabilité de l'offre sans appel d'offre, l'élaboration du bail d'exploitation sont en cours d'étude par l'avocat de la commune. La commune s'engageant pour une durée d'au moins 30 ans, toutes les précautions doivent être prises afin d'assurer l'avenir.

#### (3) PLU (réunions les 26 janvier et 25 février)

L'objet de ces réunions est le PLU avec la forte incitation imposée par l'administration de terminer rapidement ce dossier (prévision retenue : automne 2022). Plusieurs interlocuteurs tant de la préfecture que de la commune se sont retrouvés autour de la sous-préfète. Pour avancer, il est nécessaire d'établir un rétroplanning. Un questionnaire d'aide à la définition d'un projet de territoire a été proposé afin de définir les pistes à atteindre. Il doit tenir compte de



l'aspect réglementaire en vigueur, de l'évolution de la démographie, de la partie technique (eau, assainissement...). La difficulté de ce dossier réside dans les nombreuses contraintes nationales imposées, impliquant en particulier la capacité de construction. Une étude sur la revitalisation du centre bourg doit être un moteur des règles de ce PLU. L'aspect patrimonial avec l'ensemble des monuments présents à Riez est un autre point dont il faut tenir compte. La proposition

d'un PLU patrimonial a été envisagée. Attirer de nouveaux commerces, des services, promesses d'un bien-vivre est un impératif. Pour la municipalité conserver une partie constructible non négligeable afin de répondre aux besoins de développement est une obligation. Le projet Petites Villes de Demain est le cœur de site du PLU.

#### (4) Fontaine de la Colonne (réunion le 17 février)

La fontaine de la Colonne nécessite des travaux d'entretien importants. La fontaine est classée monument historique depuis 1921. Comme pour toute action de cette envergure une étude afin de connaître précisément l'état du



monument est nécessaire. L'architecte du patrimoine Renzo Wieder a été reçu en mairie. Une visite sur le terrain a permis de relever les points de faiblesse que sont la base et le haut de la colonne (voir photos). Une seconde rencontre est nécessaire afin d'examiner de plus près la colonne dans sa partie sommitale. Un élévateur est nécessaire.



Rendez-vous en avril.

(5) Chapelle St-Maxime - Fondation du patrimoine (réunion le 24 février)  
 Comme il a été précisé dans Le Riézois n° 73, la chapelle Saint-Maxime classée au patrimoine des monuments historiques s'est vu octroyer par la DRAC une subvention de 50 % du montant du projet auquel vient de s'ajouter une subvention de la région (FRAT). Pour envisager une plus grande liberté dans le déroulement des travaux, dont la somme sera revue à la hausse en raison de l'augmentation du coût des matières premières, un dossier avec la Fondation du Patrimoine a été monté afin de récolter des dons. La Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments et participe activement au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire. Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluées par la Cour des comptes. Pour inciter aux dons un dépliant va être édité et distribué le plus largement possible. L'Association Saint-Maxime a été sollicitée pour faire vivre ce projet. Merci à Michèle Florès, déléguée départementale adjointe, pour le soutien qu'elle nous a apporté et pour la précision de ses connaissances.

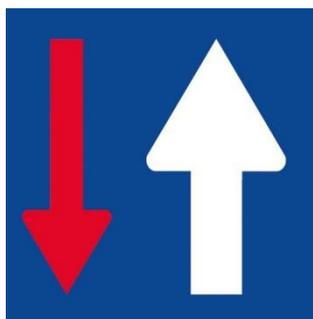
(6) Place Saint-Antoine - (réunion le 7 mars)  
 La réunion était destinée à relancer le projet suite aux divers aléas de la première phase. Le nouveau maître d'œuvre choisi a pris acte des travaux à réaliser. Il va proposer un planning d'étude et lancer les appels d'offre.

#### Signalisation routière et limitation de vitesse

La dégradation des marquages au sol dans le village a de nombreuses fois été relevée par nos concitoyens. Après consultation de la responsable du département qui a parcouru le village et qui s'est plus particulièrement intéressée aux points sensibles, une entreprise a été choisie afin de réaliser les travaux qui se termineront avant le début de la saison estivale. Durant cette période il est demandé de respecter les modifications temporaires de circulation, de stationnement, de faciliter le travail des ouvriers en action. Tout sera fait pour générer le moins possible de perturbations, en particulier en réalisant les marquages le dimanche, mais il faudra composer quelque temps avec ces difficultés.

Nous avons annoncé la limitation de vitesse à 30 à l'heure dans Le Riézois n° 68. Des panneaux de signalisation viennent d'être mis en place. Cela répond à un souhait d'améliorer la sécurité tant des piétons que des conducteurs. Vitesse trop élevée dans certaines portions du village, stationnement anarchique, priorités sur les ponts... Pallier ces inconvénients est une nécessité.

Les limitations de vitesse seront inscrites au sol : - 20 km/h sur les Allées qui est une zone de partage où les piétons sont prioritaires (le marquage de cette limitation déjà en vigueur est très peu visible) - 30 km/h pour la traversée du village et ses abords (voir la carte page suivante).



À savoir aussi : panneau de sens de priorité au pont de Blanchon



FONDATION  
  
DU PATRIMOINE

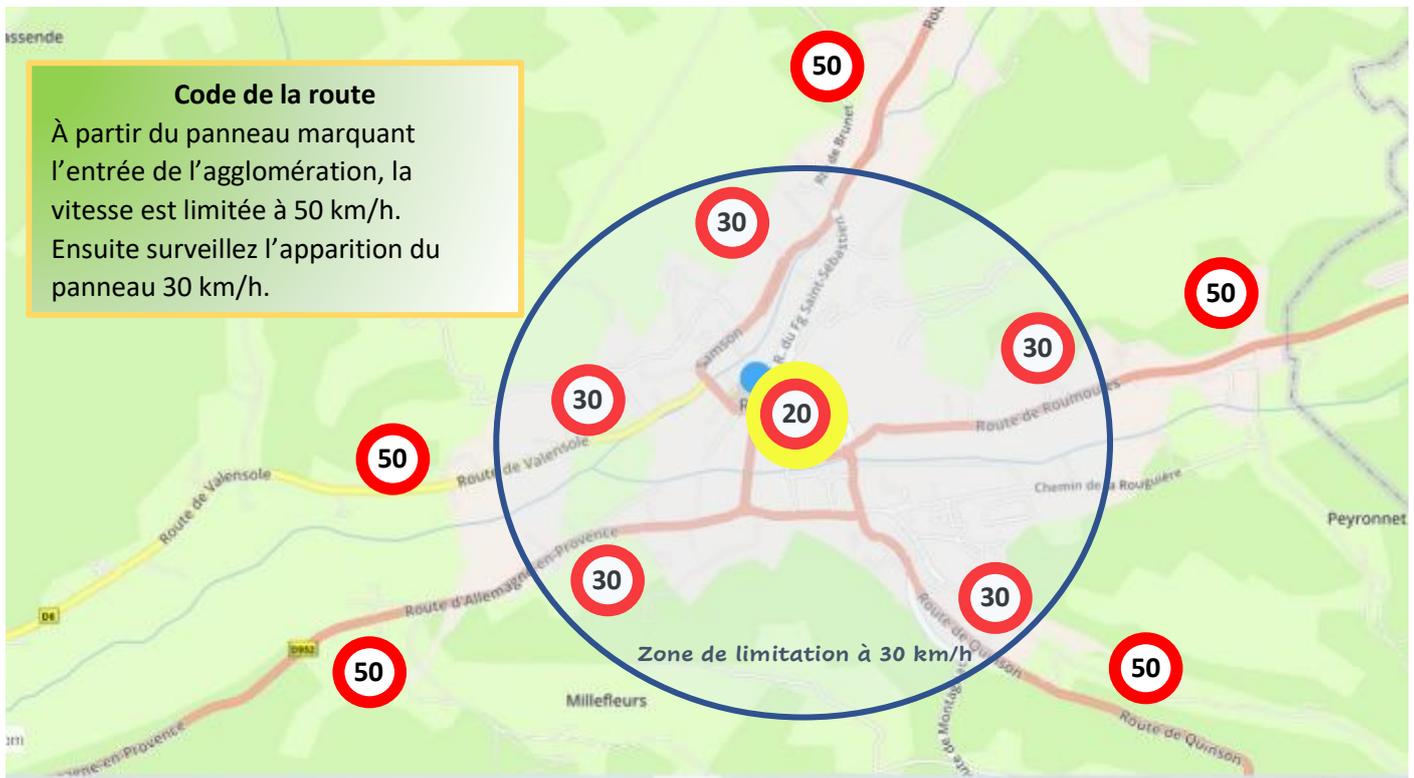
**Je donne**  
pour la

▶ **Chapelle Saint-Maxime**  
04500 Riez





Projet de la  
plaquette  
qui va être  
distribuée



**Le pont Jacquet**

Une remise à neuf est nécessaire. La barrière va être enlevée pour une réfection en usine avec de la peinture thermolaquée.

**LES PEUPLIERS DU PARC DES COLONNES (suite de la page 9)**

L'élimination prévue des arbres mettra un terme à la pollution printanière par les fleurs. Elles apparaissent début du printemps avant les feuilles. Les duvets blancs ou bourre qui aident les graines à être transportées par le vent et qui se répandent sur la voie publique disparaîtront en même temps d'ailleurs que les allergies qui leur sont associées.



## La bibliothèque Alphonse Rabbe

À l'initiative de Mireille Amiel, alors conseillère municipale lors de la mandature Émile Bouteuil, la bibliothèque municipale a vu le jour. Les premiers pas ont eu lieu en novembre 1995 et l'ouverture en janvier 1996. Une association « Lire Aujourd'hui » a été créée spécialement dans le but de l'animer.

Les débuts ont été modestes. Ils se sont faits avec l'aide de la Bibliothèque Départementale de Prêts (à présent médiathèque) qui avait un dépôt de livres auquel s'ajoutaient les dons de bibliothèques et de particuliers. Au début la bibliothèque était située dans la salle BCD de l'école élémentaire Rouvier. Deux ans plus tard elle a déménagé dans une salle communale, l'actuelle salle des associations, qui s'est révélée trop vite exiguë. En 2007, l'installation définitive s'est faite dans un bel espace de 180 m<sup>2</sup> pris dans le rempart du XIV<sup>e</sup> siècle et le palais épiscopal devenu après la Révolution l'hôtel de ville.

En 2009, la bibliothèque municipale prend le nom d'un auteur riézois, Alphonse Rabbe (1754-1829), écrivain et poète romantique, journaliste, historien. Ses publications sont nombreuses. Seul l'Album d'un Pessimiste est aujourd'hui réédité (cet ouvrage ainsi que la documentation sont disponibles pour nos lecteurs). Ami de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas, il meurt à 45 ans.

Depuis le premier janvier 2013, la bibliothèque Alphonse Rabbe n'est plus municipale. Elle est rattachée et gérée par la DLVA.

La bibliothèque est citée par Wikipédia dans l'article « Alphonse Rabbe ».

Elle est toujours animée par les bénévoles de Lire Aujourd'hui. Trois permanences par semaine sont assurées.

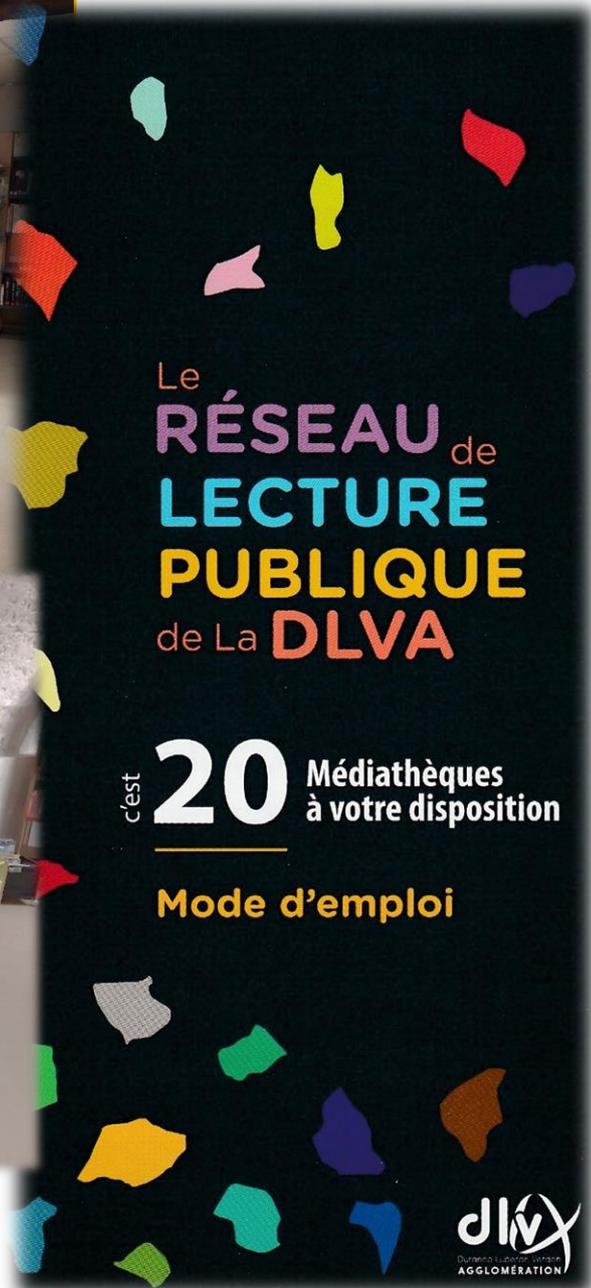


Entrée de la bibliothèque municipale Alphonse Rabbe



Les bénévoles et la déléguée de la DLVA en charge du fonctionnement de la bibliothèque

La bibliothèque possède environ 4 000 ouvrages parmi lesquels des livres documentaires, des romans, des magazines, des bandes dessinées, des CD et DVD, des livres audio, des livres en gros caractères. Des conférences et animations sont aussi organisées.

Le **RÉSEAU** de **LECTURE PUBLIQUE** de La **DLVA**

c'est **20** Médiathèques à votre disposition

**Mode d'emploi**

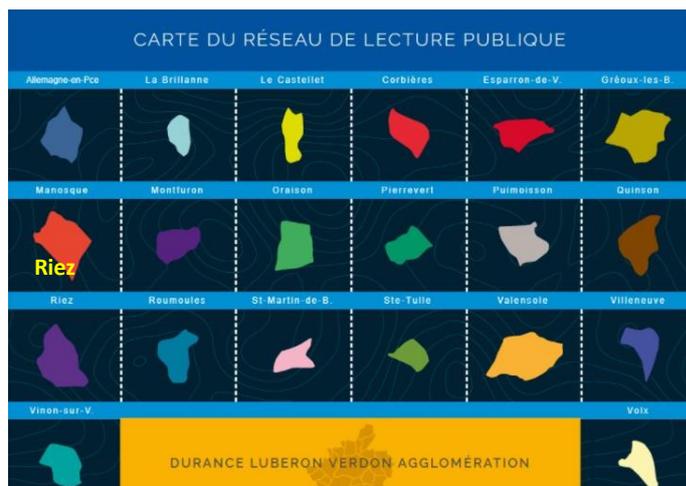
**dlva**  
Durance Luberon Verdon Agglomération

La bibliothèque que l'on nomme aussi médiathèque fait partie du Réseau de lecture publique de la DLVA. Elle est rattachée à la médiathèque de Vinon-sur-Verdon et fait partie de son réseau qui comprend également Puimisson et Roumoules. Le fait d'être dans ce réseau permet d'étendre les capacités d'emprunt de documents. Ceux-ci peuvent être réservés, empruntés et rendus dans n'importe quelle des 20 médiathèques DLVA. Un système de navettes assure le partage des documents dans la médiathèque choisie.

**Pour toute information consulter le site de la DLVA.**

**Heures d'ouverture de la médiathèque Alphonse Rabbe**

<b>Mercredi</b>	<b>9 h 30 - 12 h</b>	<b>14 h - 17 h</b>
<b>Samedi</b>	<b>9 h 30 - 12 h</b>	



## La crèche municipale de la Baumine

Quelle fin d'année mouvementée !!! Jusque-là épargnée par la Covid, la crèche a dû fermer ses portes juste quelques jours avant la fin de l'année, empêchant l'équipe de proposer le spectacle annoncé dans notre dernier article et laissant équipe, enfants et familles quelque peu esseulés.

Deux semaines de vacances plus tard, c'est avec un plaisir non dissimulé que petits et grands se sont retrouvés pour se souhaiter le traditionnel « Bonne année ».



Des retrouvailles, l'équipe en a vécu de belles avec le retour de Carole, directrice de la structure de 2011 à 2020. Elle était partie travailler sous le soleil martiniquais pendant un an et demi. Forte d'une expérience atypique et enrichissante, elle a rapidement retrouvé ses marques et des visages connus pour proposer de nouveaux projets qui profiteront à court et moyen termes aux enfants et aux familles.

Les protocoles liés à la crise sanitaire se sont allégés pour les structures « Petite enfance » et vont nous permettre de retrouver la convivialité qui nous caractérise tant. Des projets avec le Relais d'Assistantes Maternelles sont déjà à l'étude ainsi qu'avec l'école maternelle, voisine de la crèche. Le partenariat avec la médiathèque se poursuit, ce temps de lecture une fois par mois est toujours un moment très attendu des enfants qui découvrent des livres inédits.

Le carnaval se prépare tranquillement. Les enfants de la crèche défileront avec le centre de loisirs dans les rues du village le mercredi 30 mars. Nous vous invitons à les encourager au passage du cortège.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant ou votre bébé à naître, pour un accueil régulier ou occasionnel, n'hésitez pas à contacter l'équipe au 04 92 74 96 47 ou à passer récupérer une fiche de préinscription directement à la structure.

L'équipe de la Baumine des oursins



## Histoire du christianisme à Riez (n° 4)

### La période mérovingienne (536-751)

Comme nous l'avons tous appris dans nos cours d'histoire, à la suite de la victoire de Clovis à Tolbiac (près de la Cologne actuelle) contre les Alamans, le roi salien se convertit au christianisme catholique et se fait baptiser à Reims à la fin du



v<sup>e</sup> siècle. Il repousse ensuite les Wisigoths et une grande partie de la Gaule est sous la domination franque. À la mort de Clovis, son royaume est partagé entre ses quatre fils. En 534, les Francs envahissent le royaume des Burgondes. En 537, ils concluent un accord avec les Ostrogoths et s'emparent de la Provence. Riez n'est alors plus italienne mais franque. Elle fait partie vers 568 du royaume franc d'Orléans à la limite du royaume de Reims qui s'est réservé un accès à la mer. L'ère mérovingienne est marquée par les « *rois fainéants* », le célèbre roi Dagobert et saint Eloi représenté dans la cathédrale de Riez.

Durant cette période, huit évêques sont répertoriés à Riez : Fauste II, Emétère, Claudien, Urbicus, Claude, Archinric, Absalon et Anthime. La plupart ne sont connus que par leur présence dans des conciles. Emétère, quand il était prêtre, avait plaidé en faveur de Contuméliosus à Rome (voir article précédent).

Claudien, réputé pour son érudition et son éloquence, participe au concile de Paris en 573. À cette époque, d'après Grégoire de Tours, les Lombards (« Longues barbes » - qui ne vont pas tarder à dominer l'Italie du Nord), alliés au Saxons, ravagent le territoire de Riez mais sont heureusement repoussés par l'armée franque. Une période de famine et de peste suit ces événements.

C'est sous l'épiscopat de Claudien que les restes de saint Maxime sont translatsés de l'église Saint-Pierre (près du collège actuel ?) dans la basilique Saint-Alban qui prit aussitôt le nom de Saint-Maxime, située en haut de la colline.

Le successeur de Claudien, Urbicus, a l'heureuse initiative, vers 585, de demander à Dynamius, un personnage de haut rang, de rédiger la « *vie de Maxime* ».

Les invasions sarrasines commencent au VIII<sup>e</sup> siècle et la liste des évêques de Riez devient incertaine jusqu'à l'ère carolingienne. La vie des Réiens n'est pas facile pendant ces débuts du Moyen Âge. Elle est rythmée par les événements familiaux, les fêtes religieuses, les récoltes plus ou moins bonnes, les famines, les guerres, les épidémies et l'incessante instabilité politique :

Domination	Evêques
Empire romain (Narbonaise II)	Saint Maxime, Saint Fauste
476 Wisigoths	
508 Ostrogoths (Royaume d'Italie)	Didime, Contumeliosus
537 Francs )	Fauste II, Emétère, Claudien, Urbicus Claude, Archinric, Absalon
VIII <sup>e</sup> siècle, invasions sarrasines	Anthime

## Les pierres de peste et le mur de la peste

La Covid-19 et l'ensemble des mesures barrières qui nous ont été imposées nous rappellent les contraintes similaires mises en place par le passé avant que la connaissance exacte des maladies eût été identifiée. Des exemples ci-dessous en Angleterre et en Provence.

« On trouve des *pierres de peste* dans toute l'Angleterre datant du XVII<sup>e</sup> siècle, généralement sous la forme de pierres creuses ou de rochers. Un exemple célèbre est celui de la ville d'Eyam dans le Derbyshire. En 1665, la peste bubonique était arrivée en provenance de Londres, véhiculée par des puces dans des tissus commandés par un tailleur. Au fil des mois, la peste a fauché les habitants par dizaines. Le recteur de l'église d'Eyam a réussi à convaincre les paroissiens d'isoler complètement le village pour combattre la maladie. Le confinement dura six mois. Les habitants mirent en place un système permettant de couper les contacts avec l'extérieur, mais pas les échanges. Dans une pierre munie de trous plus ou moins marqués, ils

laissaient des pièces tremper dans du vinaigre le seul désinfectant connu à l'époque (l'odeur forte du vinaigre était sensée combattre la maladie).



En échange les villageois des alentours déposaient des vivres.

Le confinement a permis d'empêcher l'épidémie de se répandre plus au Nord. En 14 mois, environ 260 villageois ont été tués. Mais en novembre 1666, la maladie avait disparu ».

Source : Wikimedia Commons - engole.info/plague-stones, publié le 26 mai 2019.

« En Provence le *mur de la peste* était un rempart édifié dans les monts de Vaucluse afin de protéger le Comtat Venaissin de la peste qui frappa Marseille et une partie de la Provence en 1720-1722. S'étirant sur 27 kilomètres et d'une hauteur d'environ 2 m, il était bâti en pierre sèche. La muraille possédait des tours de guet, des postes de garde, des magasins à vivres et à fourrage. 500 hommes construisirent le mur de la peste en quelques mois, de mars à juillet 1721.

Source : Wikimedia Mur de la peste

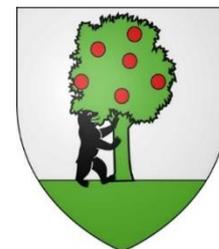


## NAISSANCES

- ✚ Aria, Annie, Gysèle PRUVOT AUSTASIE, née le 2 janvier 2022 à Manosque
- ✚ Kais, Steven, Sébastien, Georges POVEDA, né le 6 janvier 2022 à Manosque

## DÉCÈS

- ✚ 4 décembre 2021, Georges GIBAND, né le 24 mai 1943
- ✚ 11 décembre 2021, Irène Buron Vve MERCADIER, née le 3 octobre 1939
- ✚ 14 décembre 2021, Blanche DALMASSO Vve TOCHE, née le 1<sup>er</sup> décembre 1923
- ✚ 15 décembre 2021, Damien CHAPPON, né le 27 juillet 1960
- ✚ 22 décembre 2021, Jeanine SANTOISE Vve BREUIL, née le 15 septembre 1928
- ✚ 27 décembre 2021, Eric FANGUIAIRE, né le 2 juillet 1966
- ✚ 5 janvier 2022, Jean RAVEZ, né le 23 novembre 1929
- ✚ 11 janvier 2022, Bernard LATAPIE, né le 24 décembre 1943
- ✚ 12 janvier 2022, Gilberte WIRTZLER ép. TISSERAND, née le 9 mai 1937
- ✚ 19 janvier 2022 France VIGUIER, née le 5 mai 1941
- ✚ 24 janvier 2022, André GIANGRASSO, né le 11 juillet 1947
- ✚ 2 février 2022, Hélène VEYAN Vve BONDIL, née le 9 octobre 1928
- ✚ 14 février 2022, Josette MARI Vve REYNAUD, née le 14 mai 1927
- ✚ 3 mars 2022, Brigitte BARGADA Vve CIMMINO, née le 14 juin 1957
- ✚ 6 mars 2022, Alice AILLAUD Vve ESCUDIER, née le 22 décembre 1927



### Expression des élus minoritaires

Bernard Loyer a démissionné du conseil municipal. Sa volonté d'agir se heurtait au refus systématique du maire d'intégrer les élus minoritaires dans la gestion des affaires communales. Les attaques personnelles dont il a été la cible en conseil et sur les réseaux sociaux ont achevé de l'écoeurer. Nous saluons son engagement dans l'élaboration du projet "Ensemble pour Riez" en 2020 puis comme élu. Il est remplacé par Anne-Sophie André.

Nous continuerons avec cette équipe renouvelée à nous investir au service des Riézois. La situation est plus que jamais alarmante : le "schéma de développement commercial" de la DLVA note un repli de l'activité à Riez alors que les communes de plus de 1000 habitants de l'Agglomération voient leur activité augmenter de 17 %. Les habitants et visiteurs de notre commune en font l'amer constat : commerces qui ferment, centre en ruine, travaux inachevés... Cette situation est la conséquence directe de la politique menée par le maire depuis 2014.

Nous gardons toutefois espoir. Une chargée de projet "petites villes de demain" vient d'être recrutée pour mettre en œuvre ce dispositif que nous avons porté. Nous lui souhaitons la bienvenue et l'assurons de notre soutien.

Christophe Dubois et Jacqueline Escudier

### Paroles d'élus



Une fin d'hiver lumineuse  
dans le calme et la tranquillité  
des collines de Riez

«Ce n'est pas parce que nous n'avons rien à dire que nous devrions nous taire ! », telle aurait pu être la devise de certains élus minoritaires.

Le Conseil municipal regrette la démission de M. Bernard Loyer. Nous avons compris qu'il ne pouvait exprimer clairement ses propres opinions tant l'emprise de son co-listier a miné son énergie.

Nous souhaitons à M<sup>me</sup> Anne-Sophie André la bienvenue au sein du Conseil municipal. Que celle-ci puisse apporter une vision nouvelle ainsi qu'une image collaborative pour le bien des Riézois.